

L'accord collectif de travail après la loi El Khomri

Colloque organisé par l'Institut du travail de Bordeaux

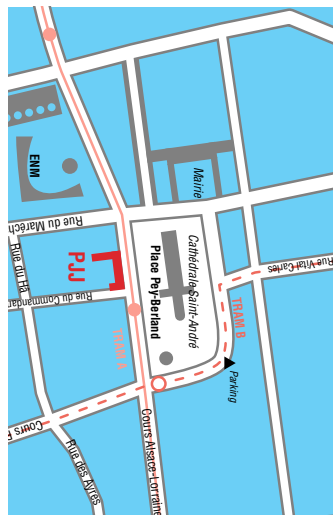
Pour les avocats :

- › journée validée au titre de la formation continue des avocats, inscription préalable obligatoire. Modalités et tarifs : contacter l'Institut du travail.

Pour les autres participants : ENTRÉE LIBRE

- › déjeuner sous réserve d'inscription préalable avant le 10 février 2017, Modalités et tarifs : contacter l'Institut du travail

Venir au Pôle juridique et judiciaire



Depuis la gare de bordeaux (20 mn env.)

- › gare Saint-Jean, prendre la ligne **tram C** (direction **Les Aubiers**), descendre arrêt **Porte de Bourgogne** et prendre la ligne **tram A** (direction Mérignac), descendre arrêt **Hôtel de ville**.

Depuis la gare de Pessac centre (30 mn env.)

- › prendre la ligne **tram B** arrêt **Pessac centre** (direction Bassins à flot / Claveau), descendre arrêt **Hôtel de ville**.

Depuis l'aéroport (50 mn env.)

- › prendre le bus **liane 1** jusqu'à Gambetta, rejoindre la rue Vital Carles et prendre la ligne **tram B** arrêt **Gambetta** (direction Pessac Centre), descendre arrêt **Hôtel de ville**.

mars 2017 - imprimerie - site de Pessac - université de Bordeaux

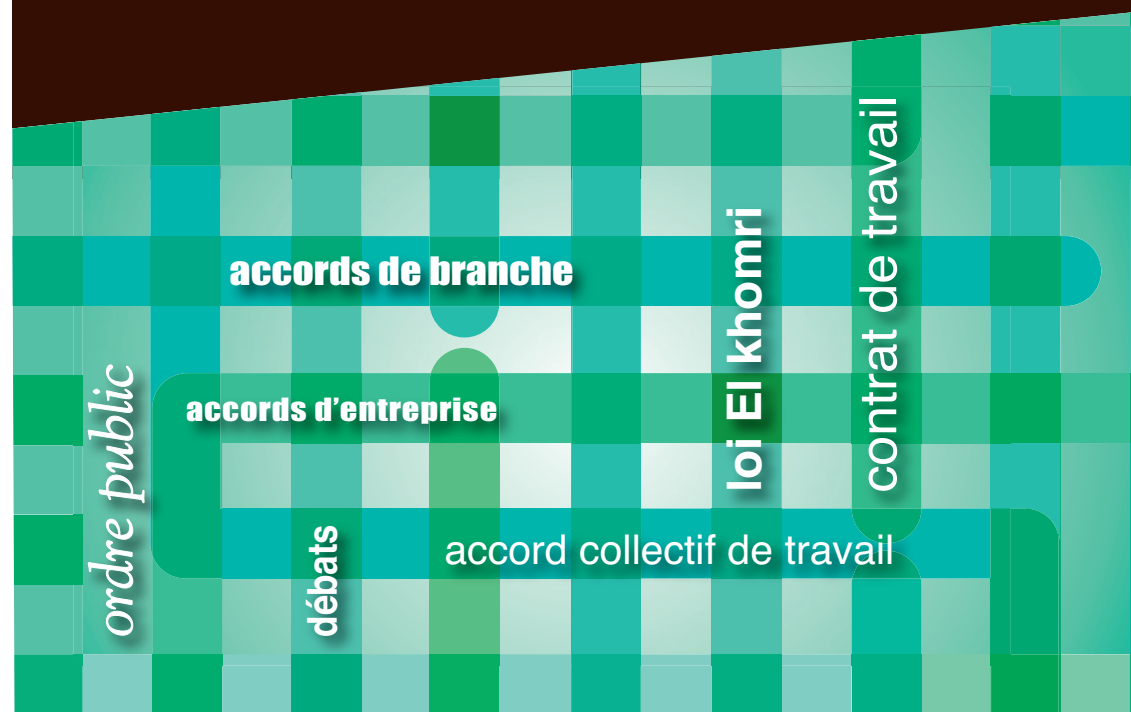
Université de Bordeaux
Institut du travail
16 avenue Léon Duguit - 33608 Pessac Cedex
T 05 56 84 25 68 - valerie.cavillan@u-bordeaux.fr

Colloque

L'accord collectif de travail après la loi El Khomri

Vendredi 3 mars 2017, Pey-Berland

Pôle juridique et judiciaire, amphi Duguit,
35 place Pey-Berland, Bordeaux



Colloque organisé par l'Institut du travail de Bordeaux



université
de **BORDEAUX**



Matinée

8 h30 *Accueil des participants*

9 h *Allocution d'ouverture*

Olivier Pujolar, vice-président de l'université de Bordeaux en charge des partenariats, maître de conférences Comptrasec (Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale), UMR 5114 CNRS - université de Bordeaux

9 h15 *Introduction*

Valérie Lacoste-Mary, directrice de l'Institut du travail de Bordeaux, maître de conférences-HDR, Comptrasec, UMR 5114 CNRS - université de Bordeaux

I – L'accord collectif et la loi

9 h30 *Le recul de l'ordre public face à l'accord collectif*

Florence Canut, professeur à la faculté de droit de Montpellier

10 h *L'articulation de la loi et l'accord collectif*

Sébastien Tournaux, professeur à l'université de Bordeaux, Comptrasec, UMR 5114 CNRS

10 h30 *Discussion avec la salle*

10 h45 *Pause*

II – L'accord collectif et l'entreprise

11 h *Accords de branche et accords d'entreprise*

Christophe Radé, professeur à l'université de Bordeaux, CERFAPS EA 4600

11 h30 *Accords et entreprises à structures complexes (établissements groupes, UES, réseaux)*

Gilles Auzero, professeur à l'université de Bordeaux, Comptrasec, UMR 5114 CNRS

12 h *Discussion avec la salle*

12 h30 *Déjeuner*

Après-midi

III – L'accord collectif et le contrat de travail

14 h *La supériorité du contrat de travail*

Alexandre Fabre, professeur à l'Université d'Artois

14 h30 *La supériorité de l'accord collectif*

Christine Neau-Leduc, professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

15 h *Discussion avec la salle*

15 h30 *Synthèse*

Jean-Pierre Laborde, professeur émérite de l'université de Bordeaux, membre du Comptrasec, UMR 5114 CNRS - université de Bordeaux, président honoraire de l'Université Montesquieu - Bordeaux IV.

16 h *Fin des travaux*

